



REVUE DE PRESSE DU 05/01/2017

- 1- Le Ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, a indiqué mercredi à Alger que le projet de loi relatif au système national de métrologie contribuera au renforcement de la souveraineté nationale et au développement de l'économie nationale et favorisera la compétitivité industrielle. Présentant le projet de loi lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'institution parlementaire, M. Bouchouareb a précisé que le texte entrerait dans le cadre de la série de réformes engagées par le gouvernement dans le domaine économique, à l'instar de l'amendement de la loi sur les PME et du code des douanes.
- 2- Le coût d'étiquetage en langue arabe à l'étranger des produits importés par l'Algérie est de 3.000 euros pour chaque conteneur, apprend-on mercredi auprès du ministère du Commerce qui permet, désormais, de réaliser cet étiquetage sur le territoire national. Selon une évaluation faite par ce ministère, l'Algérie a importé 556.355 conteneurs toutes marchandises confondues en 2016.
- 3- Le président de l'Association nationale des exportateurs algériens, Ali Bey Nacéri a qualifié l'augmentation du nombre des exportateurs, de mesure "excellente", relevant que c'est la première fois que les exportateurs constatent une "réactivité" dans le domaine de la réglementation des changes. M. Ali Bey Nacéri a signalé, que cette manœuvre a contribué à élargir la gamme des produits exportés, parmi lesquels figurent des équipements électroménagers, des câbleries électriques et des téléphones mobiles. Les perspectives de développement des activités d'exportations et le délai de rapatriement des dividendes qu'ils génèrent, lequel a été étendu de 180 à 360 jours, ont été quelques uns des sujets qu'a commentés celui-ci.
- 4- L'année 2016 a été marquée par la mise sur rail d'un projet relatif à la réalisation d'un méga port commercial à El Hamdania (wilaya de Tipasa), une infrastructure à portée continentale susceptible de renforcer les échanges commerciaux entre l'Afrique et le reste du monde via l'Algérie. C'est sur la base d'études techniques réalisées par un bureau d'études sud-coréen que la wilaya Tipasa a été sélectionnée pour abriter ce projet, validé par le Conseil ministériel de décembre 2015.



- 5- L'Opep s'est réapproprié son rôle de régulateur du marché pétrolier en conduisant une démarche visant à enrayer la chute des cours de brut, et où l'Algérie a joué un rôle clé dans la mise en place d'un consensus pour diminuer l'offre. Après presque deux années d'intenses efforts de discussions avec les principaux producteurs mondiaux sur la nécessité d'une concertation entre les pays Opep et non-Opep, l'Algérie a pu faire aboutir son initiative en septembre à Alger lors de la réunion extraordinaire de l'organisation pétrolière, donnant lieu à un accord historique de baisse de production à une fourchette de 32,5 mbj-33 mbj.

- 6- Des représentants de pêcheurs artisans ont convenu mercredi à Alger, de la nécessité de défendre les intérêts des professionnels algériens en prévision de l'application de la décision de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) d'instaurer à partir de 2018 des quotas de pêche à l'espadon. "Nous sommes d'accord pour préserver la ressource d'espadon. Mais nous devons aussi protéger le pêcheur", a souligné, Hacene Hamdani, président du Réseau algérien des associations de la pêche artisanale (Raapa) lors d'une réunion de son bureau.

- 7- Vingt-neuf (29) personnes sont décédées et 1.185 autres ont été blessées dans 1.017 accidents de la circulation routière survenus du 25 au 31 décembre 2016 à travers le territoire national, selon un bilan hebdomadaire établi mercredi par la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou avec deux (02) personnes décédées et 49 autres blessés suite à 46 accidents de la route. Les unités de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 917 interventions pour l'extinction de 542 incendies divers.



A lire :

Le projet de loi relatif à la métrologie favorisera la compétitivité et la promotion de l'économie

Le Ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesslem Bouchouareb, a indiqué mercredi à Alger que le projet de loi relatif au système national de métrologie contribuera au renforcement de la souveraineté nationale et au développement de l'économie nationale et favorisera la compétitivité industrielle.

Présentant le projet de loi lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN), présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'institution parlementaire, M. Bouchouareb a précisé que le texte entrainé dans le cadre de la série de réformes engagées par le gouvernement dans le domaine économique, à l'instar de l'amendement de la loi sur les PME et du code des douanes.

Le projet de loi relatif au système national de métrologie est dicté par les développements économiques aux niveaux local, régional et international qui rendent nécessaires l'adaptation de la législation nationale aux nouvelles normes industrielles internationales et l'accompagnement du développement économique et industriel, a soutenu le ministre.

Le texte vise à établir un cadre unifié pour la mise en place d'un véritable système de métrologie de niveau international qui intègre pour la première fois les aspects de la métrologie industrielle et de la métrologie fondamentale, a ajouté M. Bouchouareb.

L'Algérie a besoin aujourd'hui d'un système reposant sur une structure adaptée et des infrastructures fortes à même de garantir l'intégrité des échanges commerciaux aux niveaux local et international tout en préservant l'économie nationale et les intérêts des consommateurs, a affirmé le ministre.

"Ce projet de loi permettra aux opérateurs économiques de consacrer la qualité selon les normes internationales et de se positionner sur les marchés internationaux pour réduire le fossé entre le système de métrologie en Algérie et les systèmes similaires dans le monde", a précisé M. Bouchouareb.

Parmi les raisons de ce fossé, figurent la limitation de la métrologie aux tâches classiques et l'existence d'un dysfonctionnement par rapport au progrès enregistré au niveau mondial, dans les domaines de la santé, l'environnement et la sécurité, a précisé le ministre.

A ce propos, le ministre a relevé l'existence d'un vide juridique en terme de prise en charge de la métrologie industrielle et fondamentale.



Abondant dans le même sens, Bouhouareb a indiqué que l'Office national de métrologie légale (ONML) " ne jouit pas d'un statut adapté permettant l'attrait des compétences et l'exécution des tâches qui lui sont confiées".

Le même texte vise également la mise en place d'un laboratoire national de référence en métrologie ainsi que la réhabilitation des services de métrologie légale non centralisée.

Par ailleurs, le projet de mise en place d'un plan national de métrologie également contenu dans le texte, s'articule autour de plusieurs points portant essentiellement sur la création d'un Conseil national de métrologie qui se concertera avec tous les acteurs sur la politique nationale de métrologie et de sa gestion.

L'autre point essentiel est la mise en place d'un Organisme national de métrologie en charge de la série nationale d'étalonnage et de la coordination entre les trois branches (métrologie légale, industrielle et fondamentale).

Outre un réseau de laboratoires de référence en métrologie, des laboratoires d'étalonnage et d'essais seront également créés.

-FIN-